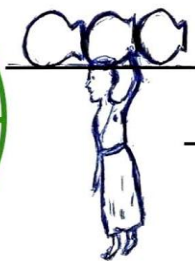
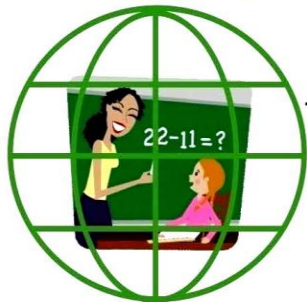


AIDB

ASSOCIATION POUR L'INTEGRATION ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU BURUNDI



Abatwa ni abarundi mu bandi
Les Batwa sont des burundais à part entière

LE RESUME DU RAPPORT SUR QUESTIONS PROBLEMATIQUES DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES BATWA DU BURUNDI (PARALLELE AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI)

- I. Introduction du résumé de la problématique des peuples autochtones au niveau planétaire, le Burundi y compris ;**
- II. La situation des Batwa du Burundi sur le secteur de la santé;**
- III. Etat des lieux sur les conditions économiques de cette communauté défavorisée ;**
- IV. Les problèmes des Batwa d'avoir l'accès à l'école ;**
- V. La situation des Batwa présumés coupables à la prison centrale de Ngozi ;**
- VI. Le niveau de participation des Batwa dans la prise des décisions et dans les institutions publiques;**
- VII. Conclusion et recommandations.**

I. Introduction du résumé de la problématique des peuples autochtones au niveau planétaire, le Burundi y compris ;

Les peuples autochtones comptent plus de 370 millions de personnes vivant dans quelques 70 pays, surtout en développement et sont touchés de manière disproportionnée par la pauvreté. Ils représentent, d'après les estimations, 5% de la population mondiale mais 15% des pauvres. Dans biens des pays, en particulier en Amérique latine et en Asie la pauvreté rurale est de plus en plus concentrée sur les communautés autochtones.

Si nous retournons au Burundi, la pauvreté à l'endroit des Batwa est plus généralisée par rapport autres couches sociales de notre pays. Cela prend source à des multiples raisons que nous allons développer aux points ci-haut cités. D'après des recherches faites, cette pauvreté que nous qualifions amère est à la base de la discrimination dans les secteurs de la vie du pays notamment dans le domaine socio-économique, culturel et politique. Par conséquent, nous trouvons que notre communauté des Batwa, sont loin de jouir les droits qui s'inscrivent dans les articles du pacte international relatif aux droits civils et politiques et du pacte international relatif aux droits socio-économique et culturel ratifiés par le Burundi. Pour conclure ce point, la pauvreté des Bawa est à la source de la discrimination et de la marginalisation qui sont accompagnées par le taux de mortalité de ce groupe de la population qui s'accroît de façon exponentielle. Les raisons de ce phénomène vont être développées sur le 2ème point.

II. La situation des Batwa du Burundi sur le secteur de la santé

Avant de développer ce point, nous saluons le programme du président de la république du Burundi de garantir la gratuité des frais de la maternité pour les femmes et des soins santé des enfants de moins de 5 ans. De cette opportunité, les femmes Batwa ayant la carte d'identité trouvent l'accès aux infrastructures sanitaires afin de mettre au monde ou de faire soigner leurs enfants.

En revanche, les femmes Batwa qui n'ont pas encore reçu les pièces d'identité sont confrontées des problèmes d'assurer les soins de la maternité. En plus, nous avons constaté que celles ayant l'accès à la maternité trouvent la mort ainsi que son nouveau-né du fait qu'elles ne possèdent pas de quoi manger après l'accouchement. Cela parce que beaucoup de ménages Batwa

Burundi sont extrêmement pauvres. Nous vous signalons également que les enfants de moins de cinq ans meurent beaucoup malgré la gratuité de leurs soins de santé. Cela est lié au manque de traitement complet. C'est-à-dire que les personnels des dispensaires et hôpitaux ne

font que des consultations afin d'envoyer les parents de l'enfant aux pharmacies publiques ou privés. Aux cas des Batwa qui ne possèdent pas des ressources financières pour acheter les médicaments, bien entendu leurs enfants meurent après quelques temps. En outre, les enfants Batwa souffrent de la mal nutrition qui constitue le facteur de plusieurs maladies provoquant les décès de cette catégorie. C'est pourquoi nous enregistrons des enfants qui meurent de façon exponentielle. Nous insistons également que les adultes Batwa ne possèdent pas de chance d'avoir les soins médicaux en cas des maladies endémiques à cause de leurs pauvretés généralisées. Voilà les facteurs explicatifs du taux de mortalité des enfants Batwa qui s'ajoutent aux conditions de vie atroce tels que le manque de logement décent, de quoi manger etc.

De ce fait, le bon nombre des Batwa se logent dans des maisons indécentes à l'intérieur desquelles le froid si vous voulez les intempéries menacent leurs santés. D'où la vulnérabilité de capital santé des Batwa du Burundi. Tous ces problèmes que nous venons de montrer sont inter liés avec leur situation économique précaire qui constitue le point suivant.

III. Etat des lieux sur les conditions économiques de cette communauté défavorisée

Pour bien développer ce point, nous devons d'abord vous montrer les éléments qui bloquent les soupapes du développement économique des Batwa du Burundi.

D'abord, certains Batwa sont encore dans la "servitude" et d'autres 80 % ne possèdent pas des terres cultivables qui sont les sources des revenus afin d'assurer le minimum des besoins fondamentaux qui s'inspirent aux droits des articles se trouvant dans le pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que économiques, sociaux et culturels qui mettent en valeur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ayant un statut juridique non contraignant.

En plus, les Batwa du Burundi ont des difficultés de trouver l'emploi à la fonction publique pour ceux ayant un certain niveau d'instruction. Nous attestons cette affirmation par le fait qu'il est rare de trouver au moins 1% des plantons communaux pour décrocher les revenus qui assurent l'auto-prise en charge. Par conséquent, les Batwa se trouvent dans l'impossibilité de réaliser les commerces, l'élevage et d'autres activités qui demandent un capital financier. Par manque des revenus, il est difficile par exemple de scolariser leurs enfants. D'où le domaine économique est le facteur clé de l'éducation des Batwa que nous allons développer tout de suite.

IV. Les problèmes des Batwa d'avoir l'accès à l'école

Malgré la politique de la gratuité des frais scolaires pour tous, les enfants Batwa restent toujours dans la marge de la jouissance des droits à l'éducation. Cela parce qu'il se produit d'autres conditions préétablies par les directeurs des écoles tels l'obligation de payer les frais de veilleurs, des équipements scolaires entre autres les bancs, les matériels de bureau comme les papiers utilisables par l'administration scolaire etc.

A ce phénomène s'ajoute le manque de quoi manger, des uniformes qui les permettent de briser le mythe d'auto discrimination et le manque des matériels scolaires suffisants pour bien assimiler la matière à l'école.

Pour les élèves secondaires, c'est la même chose car le minerval et les matériels scolaires constituent la source des abandons de plus 60% dans les établissements. En plus, par des enquêtes menés à Muyinga nous avons des constants que les filles abandonnent leurs études pour des raisons multiples. De ce fait, c'est difficile pour les élevés Batwa d'arriver à l'université. Cette affirmation est justifiée par le pourcentage minable des étudiants Batwa qui fréquentent l'enseignement supérieur. Car nous ne pouvons pas même avoir 15 Batwa qui se trouvent aux universités privés ainsi que publiques où nous trouvons beaucoup d'étudiants Hutu et Tutsi.

V. La situation des Batwa présumés coupables à la prison centrale de Ngozi et des Batwa assassinés

La situation des prévenus Batwa est inquiétante surtout à Ngozi où les organisations de cette communauté ont effectué des enquêtes de plusieurs reprises. Cela parce qu'il existe des Batwa qui ont dépassé la durée de détention pour des vols simples. D'autres sont accusés des viols sexuels sans montrer les indices de culpabilité. Pour des cas concrets, prenons l'exemple des victimes Batwa de la commune Ntega et ailleurs qui viennent de passer 3 ans dans la prison centrale de Ngozi sans apparaître devant la justice. Si nous tenons compte de la condition carcérale, ces prévenus ne mangent pas suffisamment. Les autres cas soulevés, ce sont des Batwa victimes de la justice populaire qui sont souvent assassinés en les approchant des vols nocturnes. Comble de malheur, les auteurs de ces actes ignobles ne sont pas sanctionnés par la justice compétente qui assure la responsabilité première de la protection de ce peuple vulnérable Batwa. Nous appuyons cet argument par des Batwa assassinés à Busoni de la province Kirundo, à Muramvya, Ngozi, Kayanza dans la commune Gahombo et ailleurs.

VI. Le niveau de la participation des Batwa à la prise de décision et les institutions publiques

Notamment Dans l'article 129 qui stipule que le gouvernement est ouvert à toutes les composantes ethniques nous voyons 60% des HUTU et 40% TUTSI sans toutefois déterminer la place des BATWA en terme de pourcentage, nous observons ici le non-respect du principe de la citoyenneté où tous les burundais sont égaux devant la loi comme il est écrit dans l'article 22 de la constitution burundaise et l'article 2 de la déclaration des nations unies sur les droits des peuples autochtones.

2. concernent les entreprises publiques

Dans l'article 129 qui stipule que dans ces institutions, qu'il est ouvert à toutes les composantes ethniques. Toutefois, nous voyons 60% des HUTU et 40% TUTSI sans déterminer la place des BATWA en terme de pourcentage.

3. Assemblée nationale et le Sénat

Article 164 et l'article 180 prévoit 60% de Hutu, 40% de Tutsi et 30% de femmes nous constatons que la place de l'ethnie TWA est négligée.

4. Cas des listes bloquées qu'on présente à la commission électorale indépendante

L'article 168 stipule que les listes bloquées doivent avoir un caractère multiethnique...ce sont les Hutu et les Tutsi qu'on trouve sur ces listes. Les Batwa réclament de se positionner au 3ème rang après les Hutu, les Tutsi et les femmes car la constitution prévoit que toutes les ethnies doivent être représentées.

VII. Les recommandations.

- De réviser la constitution burundaise pour déterminer le pourcentage des places des Batwa dans la vie du pays ;
- de ratifier la convention 169 qui est la charpente de la mise en œuvre de ladite déclaration des nations unies ;
- D'initier les politiques publiques pour supporter l'éducation des peuples autochtones Batwa ;
- De promouvoir les droits fonciers, à la santé, à l'emploi et au logement décent.
- de protéger les Batwa qui sont souvent victimes de l'impunité.

Nous entendons l'appui de minority rights group pour faire le rapport de 5 organisations

Fait à Bujumbura le 7/7/2012 par le Directeur Général SINDIZERA Séverin